



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

récupération

Question écrite n° 51776

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés provoquées pour un bon nombre d'artisans, par le fait que le remboursement du crédit de TVA s'opère aujourd'hui sur un rythme trimestriel. Aussi il lui demande s'il ne serait pas opportun de passer à un rythme mensuel.

Texte de la réponse

Consciente de l'importance qu'elles revêtent pour la trésorerie des entreprises, la direction générale des impôts s'attache à instruire les demandes de remboursement de crédits de TVA non imputables dans les meilleurs délais. La modernisation en cours de ses outils informatiques devrait lui permettre de les améliorer encore. Une modification de la réglementation actuelle n'est pas envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51776

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5586

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 83